

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Identification du Pouvoir adjudicateur

Département de Paris / Direction des Affaires culturelles / Bureau des Arts Visuels

Adresse postale : 16 rue des Blancs Manteaux – 75004 Paris

Accès : 55 rue des Francs Bourgeois – 75004 Paris

Références de la consultation : 2015D32018900

Objet

La consultation a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique pour le collège Saussure dans la ZAC Clichy-Batignolles / secteur Saussure à Paris 17^e. Elle s'inscrit dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques (article 71 du CMP et décret n°2002-677 modifié par décret n°2005-90 du 4 février 2005 et circulaire du 16 août 2008 publiée au JO du 30 septembre 2006).

Le dossier de consultation comprend le Règlement de consultation de la phase 1 (candidatures) et une notice architecturale du collège. Il est téléchargeable sur le portail Maximilien, utilisé par la Ville de Paris pour la mise en ligne de ses avis de marchés publics dématérialisés, sur le site paris.fr, ainsi que sur les sites du Ministère de la Culture et de la Communication, du CNAP, de la DRAC Ile-de-France, de la FRAAP. Le présent avis est également publié dans le Parisien (Journal d'annonces légales).

Présentation du collège Saussure

La présentation du collège Saussure est détaillée dans l'article 1 du Règlement de consultation de la phase 1 (candidatures) et dans la notice architecturale qui lui est jointe.

Programme de la commande

Le Comité artistique réuni le 21 janvier 2015 a défini le programme artistique comme suit :

La commande artistique sera confiée à un artiste plasticien (ou groupe d'artistes) qui sera libre d'utiliser une ou plusieurs techniques (peinture, graphisme, lumière, etc.) pour concevoir et réaliser une œuvre. Celle-ci pourra être constituée d'un ou de plusieurs éléments au sein du collège. Elle pourra notamment être disséminée dans plusieurs endroits (grilles extérieures, cour, préau, circulations intérieures, salle de détente, etc.). Dans le cadre d'une intervention sur les extérieurs, il s'agira de dialoguer avec le bâtiment paré d'aluminium anodisé, de verre et de béton brut ou enduit, dans un esprit de complémentarité. Dans tous les cas, l'œuvre devra tenir compte du contexte (environnement urbain et architecture).

L'établissement étant ouvert, la réalisation de l'œuvre se fera pendant les vacances scolaires.

Montant de l'enveloppe

L'enveloppe globale consacrée au 1% artistique est de 144.960 euros TTC. Ce montant est décomposé dans l'article 1 du Règlement de consultation de la phase 1 (candidatures).

Procédure de passation du marché

Le marché sera conclu selon les dispositions de l'article 71 du code des marchés publics, à l'issue d'une procédure restreinte qui se déroulera en deux phases :

- Une première phase de recueil des candidatures, à l'issue de laquelle trois candidats seront retenus par le comité artistique pour présenter un projet (phase 1 – candidatures) ;
- Une deuxième phase d'élaboration d'un projet artistique par chacun des 3 candidats retenus, à l'issue de laquelle l'un d'entre eux sera désigné par le comité artistique pour exécuter le marché et réaliser son projet (phase 2 – offres).

Phase 1 – Sélection des candidatures

Les éléments exigés au titre de la candidature sont détaillés dans l'article 2 du Règlement de consultation de la phase 1 (candidatures).

Les candidatures recevables seront examinées par le comité artistique au regard des critères suivants :

Critères	Éléments d'appréciation
<u>Critère n°1</u> Motivations du candidat et sa compréhension des enjeux du programme de la commande (40%)	Note d'intention telle que précisée au RC de la phase 1 (article 2.1 B)
<u>Critère n° 2</u> Compétences artistiques du candidat (30%)	Dossier artistique actualisé tel que précisé au RC de la phase 1 (article 2.1 B)
<u>Critère n°3</u> Capacités du candidat à mettre en œuvre le projet (30%)	Liste illustrée des références telle que précisée au RC de la phase 1 (article 2.1 B)

À l'issue de cet examen, le comité artistique désignera les trois candidats admis à présenter une offre. Ils seront conviés à une visite du collège et se verront remettre le dossier de consultation de la phase 2 (offres).

Phase 2 – Sélection de l'offre retenue

À titre indicatif, il est envisagé que la phase 2 (offres) soit engagée dans le courant du mois de **mars 2016**. Les candidats retenus disposeront d'un délai de 2 mois pour remettre leur offre.

Les éléments exigés au titre de l'offre seront détaillés dans le Règlement de consultation de la phase 2 (offres).

Les offres seront analysées par le comité artistique au regard des critères suivants :

Critères	Sous-critères	Éléments d'appréciation
<u>Critère n°1</u> Qualité artistique du projet (60%) évaluée à partir de la créativité, l'originalité et l'intégration esthétique de l'œuvre dans son environnement architectural et urbain	Sans objet	Note d'intention détaillée et documents graphiques
<u>Critère n° 2</u> Qualité technique du projet (20%)	<u>Sous-critère n°1 :</u> Solidité, sécurité et pérennité de l'œuvre (50%)	Note technique sur les matériaux
	<u>Sous-critère n°2 :</u> Prise en compte de l'existant : caractéristiques techniques, architecture et usage scolaire du bâtiment (50%)	Note technique sur les conditions de réalisation et calendrier d'exécution
<u>Critère n°3</u> Prix (20%)	<u>Sous-critère n°1 :</u> Cohérence interne du bordereau de DPGF (50%)	Ventilation des postes de dépenses telle qu'elle figure dans le budget prévisionnel (DPGF)
	<u>Sous-critère n° 2 :</u> Cohérence des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre (50%)	Ventilation des coûts annuels de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre telle qu'elle figure dans la note technique

Une audition par le comité artistique sera proposée aux trois candidats sélectionnés qui auront préalablement remis une offre.

À l'issue de l'analyse des offres, le comité artistique désignera le candidat dont le projet sera réalisé. Le maître d'ouvrage lui attribuera le marché, objet de la consultation. Son projet sera présenté pour information au Comité de l'art dans la ville mis en place par la Mairie de Paris.

Une indemnité de 3.500 euros TTC sera allouée aux deux autres candidats. Le maître d'ouvrage pourra toutefois décider – sur proposition du comité artistique – de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par un candidat.

Date limite de réception des candidatures : MERCREDI 27 JANVIER 2016 à 16h00

Modalités d'envoi ou de dépôt des candidatures :

Envoi postal avec avis de réception : Ville de Paris
Direction des Affaires culturelles
Bureau des Arts Visuels
16 rue des Blancs Manteaux
75004 Paris

*NB : le dossier doit **arriver** à cette adresse avant la date et heure limite de réception des candidatures, le cachet de la Poste ne suffit pas*

Remise en main propre : Ville de Paris
Direction des Affaires culturelles
Bureau des Arts Visuels
55 rue des Francs Bourgeois
4^e étage, bureau 412
75004 Paris

NB : une pièce d'identité sera demandée à l'accueil du bâtiment, à gauche sous le porche

Horaires d'ouverture : dépôt des dossiers du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h00.

La plate-forme de dématérialisation où les candidats peuvent retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions et déposer leur offre par voie électronique est à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>

Le numéro d'assistance du support téléphonique est le 01 76 64 74 08 (prix d'un appel local) accessible de 9h à 19h les jours ouvrés.

Langue et monnaie

Les candidatures et offres devront être rédigées en français et présentées en euros (€).

Délais de validité des offres

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Bureau des Arts Visuels : catherine.dupuis@paris.fr.